



**BELL CANADA**

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE PROCURATION**

**DÉBENTURES À 10 %, SÉRIE EH, ÉCHÉANT LE 15 NOVEMBRE 2041**  
**DÉBENTURES À 9,7 %, SÉRIE EJ, ÉCHÉANT LE 15 DÉCEMBRE 2032 (CUSIP : 078149DK4)**  
**DÉBENTURES À 9,25 %, SÉRIE EO, ÉCHÉANT LE 15 MAI 2053 (CUSIP : 078149DN8)**  
**DÉBENTURES À 10 %, SÉRIE EU, ÉCHÉANT LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2054 (CUSIP : 078149DR9)**  
**DÉBENTURES À 7 %, SÉRIE EZ, ÉCHÉANT LE 24 SEPTEMBRE 2027 (CUSIP : 078149DW8)**

**Conformément à la Déclaration de sollicitation de consentements et de procurations  
datée du 29 septembre 2021**

**Procurations en vue de l'Assemblée devant se tenir le 12 novembre 2021 si la Sollicitation de  
consentements ne permet pas d'obtenir le seuil d'approbation requis**

Le présent Formulaire de consentement et de procuration est fourni avec la Déclaration de sollicitation de consentements et de procurations ci-jointe de Bell Canada (« **Bell Canada** » ou la « **Société** ») datée du 29 septembre 2021 (dans sa version modifiée ou complétée, la « **Déclaration de sollicitation** »). Bell Canada procède distinctement mais simultanément à une sollicitation de consentements écrits (la « **Sollicitation de consentements** ») et de procurations (la « **Sollicitation de procurations** ») et, collectivement avec la Sollicitation de consentements, la « **Sollicitation** ») dans le cadre de laquelle les porteurs des débetures de premier rang non garanties en circulation émises aux termes de l'Acte de fiducie de 1976 (au sens attribué à ce terme ci-après) (collectivement, les « **Débetures** ») sont invités à examiner une résolution extraordinaire (la « **Résolution extraordinaire** »), dont le texte intégral figure à l'Annexe A de la Déclaration de sollicitation, visant à approuver certaines modifications (les « **Modifications proposées** ») décrites dans la Déclaration de sollicitation à l'acte de fiducie intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 1976, dans sa version modifiée ou complétée à l'occasion (l'« **Acte de fiducie de 1976** »), entre Bell Canada, BCE Inc. (« **BCE** »), à titre de garant (aux termes d'un Acte de fiducie supplémentaire daté du 1<sup>er</sup> février 2007), et BNY Trust Company of Canada – Compagnie Trust BNY Canada en tant que successeur de CIBC Mellon Trust Company – Compagnie Trust CIBC Mellon, à titre de fiduciaire (le « **Fiduciaire** »), et d'autoriser Bell Canada, à son gré, et le Fiduciaire à conclure un acte de fiducie supplémentaire (l'« **Acte de fiducie supplémentaire** ») afin de donner effet aux Modifications proposées, le tout sous réserve des modalités énoncées dans la Déclaration de sollicitation ci-jointe.

*Les termes clés utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans la Déclaration de sollicitation, y compris dans le glossaire qui y figure.*

Outre la Sollicitation de consentements, Bell Canada sollicite, dans le cadre de la Sollicitation de procurations, des procurations pour les besoins d'une assemblée extraordinaire des porteurs de Débetures, votant en tant que catégorie unique, qui se tiendra, si la Sollicitation de consentements ne permet pas d'obtenir le seuil d'approbation requis indiqué ci-après, de manière virtuelle uniquement sous forme de webdiffusion en direct accessible au

BCE.ca/Assembleedetenteursdebentures2021 et au BCE.ca/DebentureholderMeeting2021, à 10 h (heure de l'Est) le 12 novembre 2021 (l'« **Assemblée** »), à moins qu'elle ne soit ajournée, reportée ou annulée. Si l'Assemblée a lieu, les Porteurs de débentures seront invités à examiner et, s'ils le jugent souhaitable, à adopter, avec ou sans modification, la Résolution extraordinaire afin d'autoriser les Modifications proposées, et à autoriser Bell Canada, à son gré, et le Fiduciaire à conclure l'Acte de fiducie supplémentaire afin de donner effet aux Modifications proposées, et à délibérer de toute autre question pouvant être valablement soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

**Si des Porteurs de débentures représentant au moins 66 ⅔ % du capital de l'ensemble des Débentures en circulation ont remis des consentements et des procurations valides aux termes desquels ils CONSENTENT À l'approbation de la Résolution extraordinaire et VOTENT POUR celle-ci avant l'Heure limite de remise des procurations (et n'ont pas valablement révoqué ces consentements et ces procurations), la Résolution extraordinaire sera adoptée par le consentement écrit des Porteurs de débentures et l'Assemblée sera annulée.**

### **Consentement et vote**

Le Porteur de débentures soussigné ou son fondé de pouvoir :

#### **COCHER UNE SEULE CASE**

- CONSENT À/VOTE POUR**
- REFUSE DE CONSENTIR À/VOTE CONTRE**

la Résolution extraordinaire approuvant les Modifications proposées, comme il est plus amplement décrit dans la Déclaration de sollicitation, à l'égard du capital des Débentures indiqué aux présentes. Le texte intégral de la Résolution extraordinaire figure à l'Annexe A de la Déclaration de sollicitation.

Si un Porteur de débentures inscrit ou son fondé de pouvoir soumet un formulaire de consentement et de procuration dans lequel il n'est pas précisé si le Porteur de débentures donne ou non son consentement à la Résolution extraordinaire ou si les droits de vote rattachés à ses Débentures doivent être exercés pour ou contre la Résolution extraordinaire, le Porteur de débentures sera réputé avoir CONSENTI à la Résolution extraordinaire et le fondé de pouvoir votera POUR la Résolution extraordinaire.

Chaque porteur de Débentures pourra exprimer une voix par tranche de 1 000 \$ de capital de Débentures qu'il détient à la fermeture des bureaux le 15 septembre 2021 (la « **Date de clôture des registres** »).

### **L'Assemblée**

Si la Sollicitation de consentements ne permet pas d'obtenir le seuil d'approbation requis de 66 ⅔ % au plus tard à l'Heure limite de remise des procurations, l'Assemblée devrait être tenue de la manière prévue dans la Déclaration de sollicitation.

Si l'Assemblée est tenue, les droits de vote rattachés aux Débentures applicables seront exercés conformément aux instructions fournies ci-dessus ou, si aucune instruction n'est donnée, ils seront exercés POUR la Résolution extraordinaire à l'Assemblée comme il est précisé ci-après. Le soussigné nommé par les présentes Curtis Millen, premier vice-président, Stratégie de l'entreprise et trésorier de Bell Canada ou, à défaut de celui-ci, Martin Cossette, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de Bell Canada ou, à défaut de ceux-ci, Eleanor Marshall, vice-présidente, Finances et trésorière adjointe de Bell Canada ou, en remplacement de ces personnes, \_\_\_\_\_, à titre de fondé de pouvoir pour qu'il représente le soussigné et assiste, vote et agisse en son nom à l'Assemblée à l'égard de toute question pouvant être dûment soumise à l'Assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Le soussigné a le droit de nommer une autre personne que les personnes susmentionnées, qui n'est pas nécessairement un Porteur de débentures, pour qu'elle assiste et agisse en son nom à l'Assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Pour ce faire, veuillez communiquer avec votre Adhérent à CDS avant l'Heure limite de remise des procurations ou toute heure limite

antérieure applicable. Le soussigné confère par les présentes à la personne nommée ou aux personnes nommées aux présentes un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications apportées aux questions susmentionnées (telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration de sollicitation ci-jointe) et à l'égard des autres questions pouvant être dûment soumises à l'Assemblée. Sans que soient limités les autorisations et les pouvoirs généraux conférés par les présentes, la personne nommée ci-dessus reçoit expressément l'instruction d'exercer les droits de vote rattachés aux Débentures auxquelles se rapporte le présent Formulaire de consentement et de procuration de la manière indiquée ci-dessus.

En supposant l'approbation de la Résolution extraordinaire dans le cadre de la Sollicitation de consentements ou à l'Assemblée et l'entrée en vigueur de l'Acte de fiducie supplémentaire pour donner effet aux Modifications proposées, les Porteurs de débentures qui répondent à la Sollicitation (et, dans le cas des porteurs véritables, ceux qui donnent des instructions à leur Adhérent à CDS par l'intermédiaire du système CDSX) par écrit, en remettant ou en faisant remettre pour leur compte un formulaire de consentement et de procuration pour consentir ou non à la Résolution extraordinaire ou pour voter pour ou contre celle-ci recevront des Droits de 0,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital des Débentures détenues à la Date de clôture des registres. Ce paiement sera versé à tous les Porteurs de débentures ayant répondu, qu'ils consentent ou non aux Modifications proposées ou qu'ils votent pour ou contre celles-ci. Les Porteurs de débentures qui ne répondent pas à la présente Sollicitation ne recevront pas ces Droits, même si l'Acte de fiducie supplémentaire entre en vigueur et qu'ils deviennent donc liés par celui-ci.

En remplissant et en remettant le présent Formulaire de consentement et de procuration, le soussigné révoque par les présentes tout Formulaire de consentement et de procuration remis précédemment aux fins de la Sollicitation de consentements et de l'Assemblée à l'égard des Débentures applicables.

Les modalités de la Sollicitation énoncées dans la Déclaration de sollicitation sont intégrées par renvoi dans les présentes et font partie des modalités et conditions du présent Formulaire de consentement et de procuration. Les Modifications proposées prendront effet à l'égard des Débentures uniquement au moment de la signature de l'Acte de fiducie supplémentaire par toutes les parties à celui-ci. Malgré toute autre disposition de la Sollicitation, la Société peut mettre fin à la Sollicitation à tout moment avant la signature de l'Acte de fiducie supplémentaire. Si l'approbation requise prévue dans la Déclaration de sollicitation est obtenue et que la Société décide de procéder aux Modifications proposées, l'Acte de fiducie supplémentaire sera signé par la Société, BCE et le Fiduciaire et, à compter de la date de cette signature, les Modifications proposées lieront tous les Porteurs de débentures, y compris ceux qui n'ont pas consenti et qui n'ont pas voté, et tous les porteurs subséquents seront liés par les Modifications proposées. L'omission de remplir et de retourner un Formulaire de consentement et de procuration sera considérée comme un refus de consentement aux Modifications proposées et comme une abstention de vote à l'égard de la Résolution extraordinaire.

La Sollicitation est faite pour le compte de la direction de Bell Canada.

Veuillez lire les « Instructions et notes importantes » jointes au présent Formulaire de consentement et de procuration.

Le soussigné doit préciser dans le tableau qui suit le capital global des Débentures et les séries de Débentures auxquelles le présent Formulaire de consentement et de procuration se rapporte.

FAIT le \_\_\_\_\_ 2021.

Signature du signataire autorisé : \_\_\_\_\_

Nom du signataire autorisé : \_\_\_\_\_

Titre du signataire autorisé : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom du Porteur de débentures inscrit ou de son fondé de pouvoir (y compris un Adhérent à CDS, le cas échéant) :

\_\_\_\_\_

(en caractères d'imprimerie)

Numéro de l'Adhérent à CDS (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

(y compris le code postal)

Indicatif régional et numéro de téléphone (        ) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉBENTURES**

**Description des Débentures et numéros CUSIP (s'il y a lieu)**  
*(si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une feuille distincte)*

<b>DESCRIPTION DES DÉBENTURES À L'ÉGARD DESQUELLES LE CONSENTEMENT ET LA PROCURATION SONT DONNÉS</b>					
N° CUSIP des Débentures (s'il y a lieu)	Description des Débentures	Capital total détenu	Capital total à l'égard duquel le consentement et la procuration sont donnés (s'ils sont donnés pour moins de la totalité du capital)	Montant auquel s'applique le consentement / le vote POUR	Montant auquel s'applique le REFUS de consentement / le vote CONTRE
	DÉBENTURES À 10 %, SÉRIE EH, ÉCHÉANT LE 15 NOVEMBRE 2041				
078149DK4	DÉBENTURES À 9,7 %, SÉRIE EJ, ÉCHÉANT LE 15 DÉCEMBRE 2032				
078149DN8	DÉBENTURES À 9,25 %, SÉRIE EO, ÉCHÉANT LE 15 MAI 2053				
078149DR9	DÉBENTURES À 10 %, SÉRIE EU, ÉCHÉANT LE 1 <sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2054				
078149DW8	DÉBENTURES À 7 %, SÉRIE EZ, ÉCHÉANT LE 24 SEPTEMBRE 2027				

**Instructions pour le paiement des Droits (porteurs inscrits seulement, s'il y a lieu)**

Si vos Débentures ne sont pas détenues par l'intermédiaire de CDS, veuillez fournir les renseignements suivants pour recevoir vos Droits. Ceci s'applique uniquement aux porteurs inscrits qui détiennent leurs Débentures directement.

**Nom du bénéficiaire :** \_\_\_\_\_

**Adresse du bénéficiaire :** \_\_\_\_\_

(en caractères d'imprimerie)

## INSTRUCTIONS ET NOTES IMPORTANTES

*Le présent Formulaire de consentement et de procuration devrait être lu en parallèle avec la Déclaration de sollicitation et tout autre document connexe fourni par la Société.*

### **Dépôt et remise**

Pour que les Porteurs de débetures inscrits ou leurs fondés de pouvoir puissent donner des instructions de consentement ou voter à l'Assemblée, le présent Formulaire de consentement et de procuration doit être signé et reçu par l'Agent de dépouillement de Bell Canada à l'adresse de courriel indiquée à la dernière page du présent formulaire au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 8 novembre 2021 (l'« **Heure limite de remise des procurations** »). Les Porteurs de débetures ou leurs fondés de pouvoir qui soumettent le présent Formulaire de consentement et de procuration avant l'Heure limite de remise des procurations consentent ou refusent de consentir à la Résolution extraordinaire, et votent pour ou contre celle-ci, conformément aux instructions fournies dans les présentes. Comme il est indiqué dans la Déclaration de sollicitation, Bell Canada se réserve le droit de reporter l'Heure limite de remise des procurations à sa seule appréciation et, si l'Assemblée est ajournée ou reportée, l'Heure limite de remise des procurations tombera 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés observés à Toronto, en Ontario, et à Montréal, au Québec) avant l'heure de la tenue de la reprise de l'Assemblée. Bell Canada et son Agent de dépouillement se réservent le droit de renoncer à faire appliquer l'Heure limite de remise des procurations et d'accepter et de traiter comme valides les Formulaires de consentement et de procuration reçus après l'Heure limite de remise des procurations aux fins de la Sollicitation et de l'Assemblée.

### **Déclarations et garanties**

Le signataire des présentes déclare et garantit par les présentes qu'il a le plein pouvoir de remettre le présent Formulaire de consentement et de procuration en sa qualité personnelle et pour le compte du ou des Porteurs de débetures auxquels se rapporte le présent Formulaire de consentement et de procuration, selon le cas, et que le consentement écrit et le vote figurant dans le présent Formulaire de consentement et de procuration constitueront une entente exécutoire entre cette ou ces personnes et la Société.

### **Date et signature**

Si les Débetures sont immatriculées au nom de plusieurs propriétaires (par exemple des copropriétaires, des fiduciaires, des exécuteurs testamentaires ou des liquidateurs, etc.), tous les propriétaires inscrits doivent signer le présent Formulaire de consentement et de procuration. Si vous votez et consentez au nom d'une société ou d'une autre personne, vous devez signer le présent Formulaire de consentement et de procuration en précisant en quelle qualité vous signez, et vous pourriez devoir fournir des documents attestant que vous êtes habilité à signer le présent Formulaire de consentement et de procuration.

Si le présent Formulaire de consentement et de procuration n'est pas daté, il sera réputé porter la date à laquelle il a été envoyé par Bell Canada au Porteur de débetures. Si le présent Formulaire de consentement et de procuration est signé par un Adhérent à CDS autorisé, la signature de cet Adhérent à CDS sur le présent Formulaire de consentement et de procuration doit correspondre EXACTEMENT à son nom qui figure dans la liste des porteurs de titres de la CDS, et cet Adhérent à CDS doit fournir un sceau institutionnel, un sceau « Medallion » ou une attestation de signataire autorisé.

### **Porteurs de débetures véritables et Adhérents à CDS**

Selon les registres des Débetures tenus par le Fiduciaire, la totalité des Débetures des séries EO et EU et la majorité des Débetures des séries EJ et EZ sont détenues dans un système d'« inscription en compte » aux termes duquel ces Débetures sont attestées par des certificats globaux qui sont immatriculés au nom de CDS, et le reste des Débetures des séries EJ et EZ et la totalité des Débetures de la série EH sont immatriculées directement au nom de certains porteurs particuliers ou d'autres porteurs. Veuillez communiquer avec l'Agent d'information si vous n'êtes pas certain d'être un Porteur de débetures inscrit.

Seuls les Porteurs de débentures inscrits à la Date de clôture des registres (soit le 15 septembre 2021) ou les personnes qu'ils nomment à titre de fondés de pouvoir ont le droit de donner ou de refuser leur consentement dans le cadre de la Sollicitation de consentements (ou de voter à l'Assemblée) ou de nommer ou de destituer un fondé de pouvoir. En ce qui concerne les Débentures détenues par l'intermédiaire de CDS ou d'un autre porteur inscrit, ce porteur inscrit ou ses fondés de pouvoir dûment nommés peuvent seulement donner ou refuser leur consentement ou exercer les droits de vote rattachés aux Débentures en conformité avec les instructions reçues des Porteurs de débentures véritables. Les Porteurs de débentures véritables à la Date de clôture des registres qui souhaitent faire le choix de donner ou de refuser leur consentement dans le cadre de la Sollicitation de consentements ou exercer les droits de vote rattachés à leurs Débentures à l'Assemblée doivent donner des instructions à leur Adhérent à CDS, qui agira en conformité avec ces instructions, par l'intermédiaire de CDSX, dans un délai suffisant (selon ce que détermine leur courtier ou autre intermédiaire par l'entremise duquel ils détiennent leurs Débentures, ce qui peut être avant l'Heure limite de remise des procurations) avant la date limite pour soumettre des choix de consentement dans le cadre de la Sollicitation de consentements ou pour remettre des procurations et des instructions de vote en vue de l'Assemblée.

**Les Porteurs de débentures véritables peuvent donner à leur Adhérent à CDS l'instruction de faire un choix de consentement ou de refus de consentement et de voter par l'intermédiaire de CDSX avant la date limite. Toutefois, les Porteurs de débentures inscrits ou les Adhérents à CDS désignés comme leurs fondés de pouvoir, le cas échéant, doivent également retourner le formulaire de consentement et de procuration dûment rempli et signé à l'Agent de dépouillement, même si une instruction ou un choix est transmis par l'intermédiaire de CDSX. Une instruction transmise par l'intermédiaire de CDSX constituera une instruction donnée au porteur inscrit des Débentures applicables ou à son fondé de pouvoir (le cas échéant) de remplir, de signer et de remettre un formulaire de consentement et de procuration conformément à l'instruction et de recevoir le paiement des Droits par l'intermédiaire de CDSX.**

### **Transferts de débentures**

Si une personne achète des Débentures après la Date de clôture des registres et que le Porteur de débentures qui détenait ces Débentures à la Date de clôture des registres a déjà remis un Formulaire de consentement et de procuration valide (ou remet par la suite un Formulaire de consentement et de procuration valide), le Formulaire de consentement et de procuration du Porteur de débentures qui détenait ces Débentures à la Date de clôture des registres, et non du porteur subséquent, pourra être accepté par l'Agent de dépouillement s'il a été (ou s'il est) remis en bonne et due forme. Un transfert de Débentures après la Date de clôture des registres n'aura pas, en soi, pour effet de révoquer un Formulaire de consentement et de procuration qui a déjà été rempli, signé et remis en bonne et due forme par le Porteur de débentures.

### **Renseignements supplémentaires**

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec l'Agent de sollicitation, BMO Nesbitt Burns Inc., ou avec l'Agent d'information, D.F. King Canada, qui est maintenant intégrée au Groupe TMX, aux coordonnées indiquées à la dernière page du présent Formulaire de consentement et de procuration. Les questions au sujet des modalités de la Sollicitation devraient être adressées à l'Agent d'information ou à l'Agent de sollicitation. Les Formulaires de consentement et de procuration remplis doivent être retournés à l'Agent de dépouillement de Bell Canada à l'adresse indiquée ci-après.

### **Mise en garde**

Le Fiduciaire ne participera pas au dépouillement des résultats à l'Assemblée, notamment à la vérification des titres détenus par les Porteurs de débentures et à la validation des procurations. De plus, le Fiduciaire ne sera pas responsable de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée. Les Porteurs de débentures reconnaissent que le Fiduciaire n'assume aucune responsabilité à l'égard des dommages subis dans le cadre de la convocation et de la tenue de l'Assemblée, y compris à l'égard des logiciels ou du matériel électroniques utilisés pour la tenue de l'Assemblée, et comprennent et approuvent la procédure à suivre pour assister et voter à l'Assemblée dont il est question dans la Déclaration de sollicitation.

Il incombe aux Porteurs de débetures de s'assurer d'avoir une connexion stable pour participer à l'Assemblée qui se tiendra de manière virtuelle uniquement; aucune partie ne sera tenue responsable si un Porteur de débetures est incapable d'obtenir l'accès ou de se connecter par Internet à l'Assemblée.

*L'Agent de dépouillement de Bell Canada pour la Sollicitation et l'Assemblée est :*

## **Compagnie Trust TSX**

*Par courriel (méthode privilégiée)*  
Courriel : [proxyvote@astfinancial.com](mailto:proxyvote@astfinancial.com)

*Par la poste*  
P.O. Box 721  
Agincourt (Ontario) M1S 0A1  
À l'attention de : Proxy Department

*En main propre ou par messenger*  
1 Toronto Street  
Suite 1200  
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour signer votre Formulaire de consentement et de procuration, veuillez communiquer avec notre Agent d'information, D.F. King Canada :

**D.F. KING CANADA**

MAINTENANT  
INTÉGRÉE À 

Numéro sans frais en Amérique du Nord :  
1-866-822-1244

De l'extérieur de l'Amérique du Nord, banques, courtiers et appels à frais virés : 1-416-682-3825  
Courriel : [inquiries@dfking.com](mailto:inquiries@dfking.com)

Un Porteur de débentures peut également communiquer avec l'Agent de sollicitation par courriel à l'adresse indiquée ci-après ou avec son courtier, sa banque commerciale, sa société de fiducie ou son autre prête-nom pour obtenir de l'aide à l'égard de la Sollicitation et de l'Assemblée

L'Agent de sollicitation pour la Sollicitation et l'Assemblée est :

**BMO Nesbitt Burns Inc.**

À l'attention de : Syndication  
N° de téléphone : 1-416-359-6359  
Courriel : [DCMCADSyndicateDesk@bmo.com](mailto:DCMCADSyndicateDesk@bmo.com)